

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le



ID : 066-216602128-20211011-71_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Onze Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 5 octobre 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Geoffrey TORRALBA donne pouvoir à Marc MEDINA, Pierre FAGET donne pouvoir à Agnès BLED, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ.

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.71/2021

Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain

Madame Cécile MARGAIL, adjointe au maire, fait part à l'assemblée que la téléphonie mobile est aujourd'hui une technologie de communication très couramment utilisée dans le monde moderne.

En France, 92% de la population utilise des téléphones mobiles. Pour établir les communications, un réseau d'antennes-relais est déployé sur tout le territoire.

Madame Cécile MARGAIL rappelle à l'assemblée, les problèmes de saturation des réseaux de téléphonie mobile, en saison estivale sur Torreilles-plage, dus au surcroît de population touristique.

Deux zones blanches ont été identifiées sur le territoire communal de Torreilles, où la couverture doit être renforcée avec un relais supplémentaire à l'intérieur de ces zones. Dans ce cadre, SFR souhaite procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

La commune est propriétaire d'un terrain situé le long de la D11E, au rond-point de l'inter-plage, susceptible de servir de site d'émission-réception.

La commune, propriétaire, propose de louer à SFR, le preneur, un emplacement d'une surface d'environ 17m² afin d'accueillir un pylône d'une hauteur de 12 (douze) mètres environ, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens, ainsi qu'un local technique et/ou armoires techniques.

Un loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel de 6 000€ HT, net de toutes charges, à régler annuellement, par avance.

.../...

Après avoir donné lecture de la convention, madame Cécile MARGAIL propose de l'approuver.

Le conseil municipal, Oüi l'exposé de madame Cécile MARGAIL, adjointe au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la convention telle que présentée ;

- > APPROUVE la convention avec la Société Française du Radiotéléphone (S.F.R.) ;
- > AUTORISE monsieur le maire à la signer, ainsi que tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **15 OCT, 2021**

et publication du : **15 OCT, 2021**

Le maire,
Dr Marc MEDINA

